



Notice d'information relative aux textes conventionnels applicables

Pour votre complète information, vous retrouverez dans le tableau ci-dessous la liste des conventions et accords collectifs de branche applicables dans la branche de l'enseignement privé non lucratif. Vous retrouverez également dans cette liste les accords conclus au sein de notre établissement.

	Thématique	Dénomination
Branche ou Interbranches	Convention collective	Convention Collective de l'enseignement privé non lucratif du 11 avril 2022 - IDCC n°3218 (CCEPNL)
	Durée du travail	Accord de branche relatif au travail de nuit dans l'enseignement privé sous contrat du 2 juillet 2002 révisé le 31 janvier 2007
		Accord sur les équivalences de nuit dans l'enseignement privé sous contrat du 31 janvier 2007
		Accord sur le temps partiel du 18 octobre 2013 révisé le 10 mars 2015
		Accord relatif à l'organisation du temps partiel dans la branche EPNL du 11 février 2019 (en attente d'extension)
	Formation professionnelle 	Accord interbranches sur l'emploi et le développement des compétences du 24 mars 2022
		CQP éducateur de vie scolaire - Accord de création du 5 juin 2014 - Accord sur la classification du 25 février 2014
		CQP coordinateur de vie scolaire - Accord de création du 2 juin 2015 - Accord sur la classification du 18 novembre 2014
		Titre « d'expert en organisation des établissements éducatifs et scolaires et ou de formation » - Accord déterminant le niveau de classification du 18 novembre 2014
	Protection sociale 	Accord collectif relatif au régime frais de santé dénommé EEP Santé du 31 janvier 2022
		Accord collectif relatif à la recommandation d'organismes assureurs du 31 janvier 2022
		Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels non-cadres rémunérés par les établissements d'enseignement privé sous contrat du 2 octobre 2013
		Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels cadres et assimilés rémunérés par les établissements d'enseignement privé sous contrat du 2 octobre 2013
	Accord d'entreprise	

Vous pouvez consulter ces accords (*lieu de consultation*) :

<https://infos.isidoor.org/kb/notice-dinformation-relative-aux-textes-conventionnels-applicables/>

Modalités de consultation :

A noter que cette « notice » doit être remise à chaque salarié lors de l'embauche, en application de la section 1 du chapitre 3 de la de la convention collective de l'enseignement privé non lucratif IDCC n°3218 (CCEPNL).